

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

Rue du Maréchal Juin - BP 30108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (GREFFE)
TEL 03 83 28 06 92 (RCS)

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET JEAN LUC MARCHAL

71 rue de la République
54000 Nancy

V/REF :

N/REF : 2004 B 381 / 2011-A-551

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 02/02/2011,

P.V. d'assemblée du 15/02/2008

- Transfert du siège de FROUARD - 8 Rue de l'Embanie à VELAINE EN HAYE - 9 Allée des
Chenes - ZA Parc de Haye

Acte S.S.P. en date du 21/01/2008

- Cession de parts

Statuts mis à jour

Concernant la société

A D C E M (VOIR RUBRIQUE OBSERVATIONS)

Société à responsabilité limitée

9 allée des Chênes

ZA Parc de Haye

54840 Velaine-en-Haye

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-551 le 02/02/2011

R.C.S. NANCY 453 558 751 (2004 B 381)

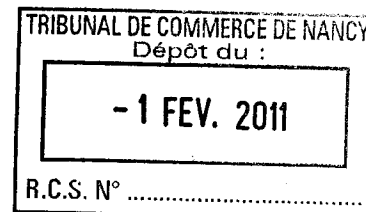
Fait à NANCY le 02/02/2011,

Le Greffier



SOCIETE A.D.C.e.m
S.A.R.L au capital de 10.000 €
Siège social : 8 rue de l'Embanie
54390 – FROUARD

R.C.S. NANCY: B 453. 558 .751



TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

EXPLA. 02 FEB 2011

R.C.S. N° 204 381

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE et EXTRAORDINAIRE
DU 15 FEVRIER 2008**

L'an deux mille huit, et le 15 Février à 19 heures les associés se sont réunis à Frouard au siège social en Assemblée générale Ordinaire annuelle et extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Mr Patrick LARATTE	propriétaire de 20 parts
Mr Jean Michel CHATEAU	propriétaire de 20 parts,
Mr Didier FARAUS	propriétaire de 20 parts,
Mr Guy DELALLE	propriétaire de 20 parts,
Mr Franck USSEL	propriétaire de 20 parts,
Mr Amico DI CIANNO	propriétaire de 900 parts,

Total des parts présentes ou représentées : 1000 parts sur les 1000 parts composant le capital social.

Le président déclare que les associés présents possédant ensemble 1000 des 1000 parts composant le capital social l'assemblée se trouve régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé, le texte des résolutions proposées.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

/ AOC

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30.09.2007
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions réglementées
- Changement de siège social
- Modification corrélative des statuts

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.
Après échanges de vues le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30.09.2007 les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2007 soit 5602 € comme suit :

- Affectation de 5328.63 € à la réserve facultative

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de conventions réglementées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du

Du : 8 rue de l'embanie 54390 – FROUARD

Au : ZA parc de Haye 9 allée des chênes 54840 – VELAIN EN HAYE

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ADC

CINQUIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier comme suit les articles 4 des statuts :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : ZA parc de Haye 9 allée des chênes 54840 – VELAIN EN HAYE

Cette résolution, mise aux voix , est adoptée à l'unanimité .

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix , est adoptée à l'unanimité .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

certifié conforme
le gérant



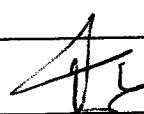
ANC



8, Rue de l'Embanie
54390 FROUARD
Tél/Fax : 03 83 49 92 74
Portable : 06 84 75 90 49

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 FEVRIER 2008

FEUILLE DE PRESENCE

M. Amico DI CIANNO	
M. Patrick LARATTE	
M. Jean Michel CHATEAU	
M. Didier FARAUS	
M. Guy DELALLE	
M. Franck USSEL	